

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023

**COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

30, rue Mallifaud
38100 GRENOBLE

SIREN 779 559 426

Aux membres du comité départemental de l'Isère de la ligue nationale contre le cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du comité départemental de l'Isère de la ligue nationale contre le cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des ressources.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolex, le 27 mars 2024

Le commissaire aux comptes
SR AUDIT



Gérald LEDEZ

le commissaire
aux comptes

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	621 722.45	(198 430.30)	423 292.15	54 491.99
Terrains				
Constructions	599 211.27	(178 794.74)	420 416.53	49 349.55
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	22 511.18	(19 635.56)	2 875.62	5 142.44
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	150.00		150.00	266.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	150.00		150.00	266.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	621 872.45	(198 430.30)	423 442.15	54 757.99
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES	16 755.68		16 755.68	
CRÉANCES	94 396.19		94 396.19	97 661.50
Créances clients, usagers et comptes rattachés				2 198.68
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	94 396.19		94 396.19	95 462.82
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	1 294 300.03		1 294 300.03	1 408 645.10
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 294 300.03		1 294 300.03	1 408 645.10
Charges constatées d'avance	3 571.09		3 571.09	4 282.21
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	1 409 022.99		1 409 022.99	1 510 588.81
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 030 895.44	(198 430.30)	1 832 465.14	1 565 346.80
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

le commissaire
aux comptes

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	961 421.22	707 561.62
Réserves statutaires ou contractuelles	961 421.22	707 561.62
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	142 744.71	253 859.60
Situation nette (sous total)	1 104 165.93	961 421.22
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat /contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	1 104 165.93	961 421.22
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	95 789.37	81 761.87
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	95 789.37	81 761.87
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	632 509.84	522 163.71
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 474.81	212 077.85
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	46 667.95	32 048.81
Dettes fiscales	9 589.69	3 003.69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	361 777.39	275 033.36
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	632 509.84	522 163.71
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 832 465.14	1 565 346.80

le commissaire
aux comptes

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	57 352.00	57 688.00	(336.00)	-0.58 %
Ventes de biens et services	65 010.77	63 527.12	1 483.65	2.34 %
Ventes de biens	2 750.50	2 242.80	507.70	22.64 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	62 260.27	61 284.32	975.95	1.59 %
. dont parrainages	350.00	6 765.00	(6 415.00)	-94.83 %
Concours publics et subventions d'exploitation	22 470.00	23 605.00	(1 135.00)	-4.81 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	739 655.92	697 666.03	41 989.89	6.02 %
Dons manuels	711 174.92	675 419.38	35 755.54	5.29 %
Mécénats	28 481.00	22 246.65	6 234.35	28.02 %
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	238 950.44	330 677.80	(91 727.36)	-27.74 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	2 179.11	3 006.78	(827.67)	-27.53 %
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 125 618.24	1 176 170.73	(50 552.49)	-4.30 %
Achats de marchandises	14 958.67	14 878.44	80.23	0.54 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	321 065.85	292 467.37	28 598.48	9.78 %
Aides financières	427 380.80	424 147.53	3 233.27	0.76 %
Impôts, taxes et versements assimilés	8 830.79	6 016.69	2 814.10	46.77 %
Salaires et traitements	125 806.54	114 799.15	11 007.39	9.59 %
Charges sociales	50 007.53	48 219.19	1 788.34	3.71 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 767.34	(1 006.27)	22 773.61	
Reportes en fonds dédiés				
Autres charges	58 347.27	56 371.96	1 975.31	3.50 %
CHARGES D'EXPLOITATION	1 028 164.79	955 894.06	72 270.73	7.56 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	97 453.45	220 276.67	(122 823.22)	-55.76 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	30 265.80	4 266.01	25 999.79	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	30 265.80	4 266.01	25 999.79	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	30 265.80	4 266.01	25 999.79	

le commissaire
aux comptes

COMPTE DE RESULTAT (suite)		31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
		12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		127 719.25	224 542.68	(96 823.43)	-43.12 %
Sur opérations de gestion		21 665.46	30 050.92	(8 385.46)	-27.90 %
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char					
PRODUITS EXCEPTIONNELS		21 665.46	30 050.92	(8 385.46)	-27.90 %
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		21 665.46	30 050.92	(8 385.46)	-27.90 %
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices		6 640.00	734.00	5 906.00	
TOTAL DES PRODUITS		1 177 549.50	1 210 487.66	(32 938.16)	-2.72 %
TOTAL DES CHARGES		1 034 804.79	956 628.06	78 176.73	8.17 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT		142 744.71	253 859.60	(111 114.89)	-43.77 %
Dons en nature			159.00	(159.00)	
Prestations en nature		4 828.00	4 828.00		0.00 %
Bénévolat		74 315.52	57 267.10	17 048.42	29.77 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		79 143.52	62 254.10	16 889.42	27.13 %
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens		4 828.00	4 987.00	(159.00)	-3.19 %
Prestations en nature					
Personnel bénévole		74 315.52	57 267.10	17 048.42	29.77 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		79 143.52	62 254.10	16 889.42	27.13 %
NON AFFECTÉS					

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants

- Le siège social du Comité de l'Isère de la Ligue contre le cancer est situé 30 rue Mallifaud 38100 Grenoble depuis le 24 novembre 2023.
- Le montant des legs et assurances vie s'élève à 74.182,39 €. Ils étaient de 246.149,56 € au 31.12.2022.

Nous ne notons pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	526,24		526,24	-
Immobilisations corporelles	272 287,39	376 540,00	27 104,94	621 722,45
Immobilisations financières	266,00	18 000,00	18 116,00	150,00
Total	273 079,63	394 540,00	45 747,18	621 872,45

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	-	526,24
→ logiciel		526,24
Immobilisations corporelles	376 540,00	27 104,94
→ bâtiment structure	303 114,69	
→ bâtiment chauffage	12 049,29	
→ bâtiment plomberie électricité	24 475,10	
→ bâtiment menuiserie extérieure	12 425,82	
→ bâtiment peinture et revêtement sol	24 475,10	
→ aménagement des bureaux menuiseries extérieures		1 725,57
→ aménagement informatique		727,17
→ matériel de bureau et informatique		6 825,33
→ mobilier		12 106,19
→ mobilier de bureau information		5 720,68
→ ...		
Immobilisations financières	18 000,00	18 116,00
→ dépôt et cautionnement	18 000,00	18 116,00
→ ...		
Total	394 540,00	45 747,18

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	526,24		526,24	-
Amort.Immobilisations corporelles	217 795,40	7 739,84	27 104,94	198 430,30
Amort.Immobilisations financières				
Total	218 321,64	7 739,84	27 631,18	198 430,30

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	266,00	18 000,00	18 116,00	150,00
Total	266,00	18 000,00	18 116,00	150,00

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule		NEANT	
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	150,00	150,00	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		-	
→ Autres Créances	94 396,19	94 396,19	
→ Créances reçues par legs ou donations		-	
→ Charges constatées d'avance	3 571,09	3 571,09	
Total	98 117,28	98 117,28	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks		NEANT		
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	234 337,88	
Livrets et comptes épargne	1 031 203,24	27 664,89
Caisse	293,14	
Comptes à terme		
Total	1 265 834,26	27 664,89

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs		
→ avances et acomptes fournisseurs	12 756,62	
→ avoir fournisseur BN	3 999,06	
Créances clients et comptes rattachés		
→ créances usagers et comptes rattachés		2 198,68
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ legs à recevoir du BN	40,53	11 738,97
→ dons à recevoir du BN	79 001,96	79 638,65
→ fournisseurs publics débiteurs	1 350,00	27,28
→ divers produits à recevoir	2 044,00	4 057,92
→ autres produits à recevoir du BN	11 959,70	
→		
Disponibilités		
Total	111 151,87	97 661,50

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
télécommunications	149,04	147,74
locations mobilières	406,30	647,24
assurances	1 377,16	730,98
charges copropriété	1 638,59	2 103,45
prestation services		91,20
insertion publicitaire		561,60
Total	3 571,09	4 282,21

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves	707 561,62	253 859,60		142 744,71				961 421,22
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	253 859,60							142 744,71
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	961 421,22	253 859,60	-	142 744,71	-	-	-	1 104 165,93

Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...				NEANT		
→						
→						
→						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...				NEANT		
→						
→						
→						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...				NEANT		
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				-
→ Autres provisions pour risques				-
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				-
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				-
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	81 761,87	95 789,37	81 761,87	95 789,37
→				
Total	81 761,87	95 789,37	81 761,87	95 789,37

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		-		
→ à plus de 1 an à l'origine		-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 474,81	159 761,86	54 712,95	
Dettes des legs ou donations		-		
Dettes fiscales et sociales	56 257,64	56 257,64		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-		
Autres dettes	361 777,39	361 777,39		
Produits constatés d'avance		-		
Total	632 509,84	577 796,89	54 712,95	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	8 542,69	2 607,69
→ Impôt sur les sociétés	6 640,00	734,00
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	1 902,69	1 873,69
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	47 714,95	32 444,81
→ Urssaf/ Pôle emploi	5 269,00	5 743,00
→ Caisse de retraite et prévoyance	5 821,03	5 828,19
→ Mutuelle frais de santé	1 948,92	1 632,12
→ Personnel rémunérations dues	9 105,52	
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	17 909,80	13 861,35
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	6 613,68	4 984,15
→ Prélèvement à la source	1 047,00	396,00
Total	56 257,64	35 052,50

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	149 677,39	212 077,85
→ FNP - Factures non parvenues	7 617,97	7 528,44
→ FNP - Factures non parvenues intra-groupe	66 232,95	145 808,77
→ Fournisseurs	9 593,52	9 107,92
→ Fournisseurs intra-groupe	66 232,95	49 632,72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	-	-
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	-	-
...		
Autres dettes :	309 436,47	275 033,36
→ Charges à payer Recherche	284 361,00	260 320,32
→ Charges à payer autre	25 075,47	14 713,04
Total	459 113,86	487 111,21

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

Comité de l'Isère -38- CROD	DECEMBRE 2023		DECEMBRE 2022		
	RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 028 280,94	-1 028 280,94	-1 084 694,71	-1 084 694,71	
1.1 Cotisations sans contrepartie	-57 352,00	-57 352,00	-57 688,00	-57 688,00	
1.2 Dons, legs et mécénat	-739 655,92	-739 655,92	-697 666,03	-697 666,03	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-231 273,02	-231 273,02	-329 340,68	-329 340,68	
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-126 798,56		-102 187,95		
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises	-350,00		-6 765,00		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-102 603,99		-62 365,25		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-23 844,57		-33 057,70		
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-22 470,00		-23 605,00		
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS					
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS					
TOTAL	-1 177 549,50	-1 028 280,94	-1 210 487,66	-1 084 694,71	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-79 143,52	-79 143,52	-62 254,10	-62 254,10
Bénévolat	-74 315,52	-74 315,52	-57 267,10	-57 267,10
Prestations en nature	-4 828,00	-4 828,00	-4 828,00	-4 828,00
Dons en nature			-159,00	-159,00
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-79 143,52	-79 143,52	-62 254,10	-62 254,10

Comité de l'Isère -38- CROD		DECEMBRE 2023		DECEMBRE 2022	
EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES	674 189,92	656 053,28	640 066,67	636 169,38	
1.1 Réalisées en France	674 189,92	656 053,28	640 066,67	636 169,38	
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	316 512,83	316 512,83	297 223,43	293 326,14	
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	357 677,09	339 540,45	342 843,24	342 843,24	
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDOS	227 201,44	208 854,71	239 113,30	220 478,71	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	226 982,53	208 854,71	238 441,91	220 478,71	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	218,91		671,39		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	112 745,93	90 275,93	83 144,08	60 739,08	
3.1 Frais d'information et de communication	8 836,50	8 836,50	9 901,87	9 901,87	
3.2 Frais de fonctionnement	94 722,00	72 252,00	66 553,52	44 148,52	
3.3 Autres charges	9 187,43	9 187,43	6 688,69	6 688,69	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	14 027,50	14 027,50	-6 429,99		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	6 640,00		734,00		
6. REPORTS EN FONDOS DÉDIÉS DE L'EXERCICE					
TOTAL CHARGES	1 034 804,79	969 211,42	956 628,06	917 387,17	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	142 744,71		253 859,60		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	13 235,66	13 235,66	10 520,98	10 520,98
Réalisées en France	13 235,66	13 235,66	10 520,98	10 520,98
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDOS	46 683,00	46 683,00	40 368,52	40 368,52
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	19 224,86	19 224,86	11 364,60	11 364,60
TOTAL	79 143,52	79 143,52	62 254,10	62 254,10

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Autres produits liés à la générosité du public		
→ manifestations	32 071,87	25 619,06
→ vente dont abonnement vivre	2 750,50	2 242,80
→ prestations et autres ventes	29 838,40	26 701,58
→ activités de récupération		2 198,68
→ autres produits affectés aux missions sociales		
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ manifestations	1 200,00	2 134,00
→ quote-part de générosité reçue du Siège	60 964,06	20 028,99
→ legs et assurance-vie	74 182,39	246 149,56
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ produits financiers	30 265,80	4 266,01
Total	231 273,02	329 340,68

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Transfert de charges	2 179,11	3 006,78
Produits exceptionnels	21 665,46	30 050,92
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	23 844,57	33 057,70

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	NEANT	
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total		

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	NEANT	
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total		

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 14 mars 2024.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Location mobilières	1 222,60	636,48	1 069,16	2 928,24
Electricité et eau	427,50	67,72	1 360,94	1 856,16
Charges copropriété	1 722,87		9 438,03	11 160,90
Taxes foncières	885,36		5 101,86	5 987,22
Entretien	655,53	19,94	2 454,63	3 130,10
Entretien sur biens immobiliers			475,50	475,50
Assurances	284,70		941,22	1 225,92
Télécommunications	1 035,75	783,71	808,69	2 628,15
Affranchissements	1 441,04	7 557,07	2 407,98	11 406,09
Maintenance	362,76	120,92	241,80	725,48
Total	8 038,11	9 185,84	24 299,81	41 523,76

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	91 610,61	93 666,42
Actions d'information, de prévention et de dépistage	16 829,37	16 684,64
Actions de recherche	2 789,95	1 862,98
Frais d'appel aux dons et legs	26 639,56	24 850,53
Frais de fonctionnement (dont communication)	38 744,30	27 162,45
Total	176 613,79	164 227,02

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	257 036,45	234 556,30
Actions d'information, prévention, dépistage	33 247,45	36 237,77
Actions de formation	578,50	557,75
Actions de recherche	23 914,94	24 198,38
Actions de société et politique de santé	1 735,49	1 673,23
Total	316 512,83	297 223,43
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	13 500,00	9 175,00
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	339 177,09	328 668,24
Actions autres	5 000,00	5 000,00
Total	357 677,09	342 843,24

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;

- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	8 836,50	9 901,87
Frais de fonctionnement		
→ frais de gestion	72 869,23	48 021,16
→ impôts et taxes	6 233,39	3 473,25
→ cotisation statutaire	15 619,38	15 059,11
→ autres charges (amortissements; charges financières)	9 187,43	6 688,69
→ frais de gestion		
Total	112 745,93	83 144,08

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		NEANT
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat	SMIC x 1,5	74 315,52	57 267,10
Prestation	Tarif négocié		
Mise à disposition locaux et		4 828,00	4 987,00
	Total	79 143,52	62 254,10

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :


Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	6 900,00
Total	6 900,00

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
→ produits exceptionnels sur opération de gestion → ...	21 665,46
Total	21 665,46
Charges exceptionnelles	
→ NEANT → ... → ...	
Total	-

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

 038 - COMITÉ DE L'ISÈRE		Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-1 028 280,94	-1 084 694,71
1.1 Cotisations sans contrepartie		-57 352,00	-57 688,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-739 655,92	-697 666,03
Dons manuels non affectés		-701 201,83	-650 292,22
Dons manuels affectés		-9 973,09	-25 127,16
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-28 481,00	-22 246,65
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-231 273,02	-329 340,68
Manifestations		-32 071,87	-25 619,06
Ventes (dont abonnement à vivre)		-2 750,50	-2 242,80
Prestations et autres ventes		-29 838,40	-26 701,58
Activités de récupération			-2 198,68
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)			
Autres produits affectés			
Produits financiers		-30 265,80	-4 266,01
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-136 346,45	-268 312,55
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-1 028 280,94	-1 084 694,71
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		-1 028 280,94	-1 084 694,71
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		781 679,94	609 862,38
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		59 069,52	167 307,54
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		-370 916,85	4 510,02
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		469 832,61	781 679,94
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-79 143,52	-62 254,10
Bénévolat		-74 315,52	-57 267,10
Prestations en nature		-4 828,00	-4 828,00
Dons en nature			-159,00
TOTAL		-79 143,52	-62 254,10

038 - COMITÉ DE L'ISÈRE	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	656 053,28	636 169,38
<i>1.1 Réalisées en France</i>	<i>656 053,28</i>	<i>636 169,38</i>
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	<i>316 512,83</i>	<i>293 326,14</i>
Actions en direction des malades, des proches et étb de santé	257 036,45	234 556,30
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	33 247,45	32 340,48
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	578,50	557,75
Actions de société et politique de santé	1 735,49	1 673,23
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	23 914,94	24 198,38
Actions de création-subvention-administration d'établissement		
Autres actions		
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>	<i>339 540,45</i>	<i>342 843,24</i>
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé	13 500,00	9 175,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	321 040,45	328 668,24
<i>Programmes nationaux</i>	<i>76 853,85</i>	<i>132 948,99</i>
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>	<i>244 186,60</i>	<i>195 719,25</i>
Mission reversement legs		
Autres actions	5 000,00	5 000,00
Actions de société et politique de santé		
<i>1.2 Réalisées à l'étranger</i>		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	208 854,71	220 478,71
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>	<i>208 854,71</i>	<i>220 478,71</i>
Frais d'appel de dons	158 240,26	173 699,11
Frais d'appel des legs		
Frais traitements des dons	38 060,38	36 624,66
Frais de traitements des legs		
Frais de campagne pour des dons en nature		
Achats pour manifestations et ventes	12 554,07	10 154,94
Activités de récupérations		
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>		
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades		
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Frais de Recherche de Mécénat recherche		
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép		
Concours ext-parrainage entp Formation		
Concours ext-parrainage entp Recherche		
Frais de recherche partenariat		
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	90 275,93	60 739,08
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>	<i>8 836,50</i>	<i>9 901,87</i>
Frais d'information et de communication externe	8 836,50	9 901,87
Frais d'information et de communication interne		
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>	<i>72 252,00</i>	<i>44 148,52</i>
Frais de gestion	50 399,23	25 616,16
Formation administrative		
Impôts et taxes	6 233,39	3 473,25
Cotisation statutaire 10%	15 619,38	15 059,11
<i>3.3 Autres charges</i>	<i>9 187,43</i>	<i>6 688,69</i>
Charges financières	1 447,59	1 264,97
Dotations aux amortissements	7 739,84	5 423,72
Charges exceptionnelles		
TOTAL DES EMPLOIS	955 183,92	917 387,17
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	14 027,50	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	59 069,52	167 307,54
TOTAL	1 028 280,94	1 084 694,71
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	13 235,66	10 520,98
<i>Réalisées en France</i>	<i>13 235,66</i>	<i>10 520,98</i>
<i>Réalisées à l'étranger</i>		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	46 683,00	40 368,52
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	19 224,86	11 364,60
TOTAL	79 143,52	62 254,10

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	10	339	0,21	5 852,16
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions...		150	0,09	2 592,0
Organisation de manifestations		347	0,21	6 000,9
Communication, démarches auprès des médias	136	2702	1,64	46 683,0
Ventes au profit du CD		49	0,03	851,5
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Recherche		24	0,01	408,7
Autres.		1029	0,63	17 779,4
Total	146	4 301	2,61	74 315,52

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

Le effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	5	4 341	2,39
Total	5	4 341	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration	NEANT
Total		0

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 7.169 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.